

Lons-le-Saunier, le 7 septembre 2017

direction
départementale
des territoires
Jura

**Synthèse de la consultation du public
sur l' arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général relatif à l'entretien
et à la restauration de la ripisylve sur le bassin versant de la bienne**

service
de l'eau, des risques
de l'environnement
et de la forêt

Motifs de la décision

Contexte du projet de décision

Le Parc naturel régional du Haut-Jura souhaite réaliser un ensemble de huit chantiers d'entretien et de restauration de la ripisylve sur sept cours d'eau du bassin versant de la Bienne : Biennette, Bienne, Evalude, Tacon, Longvirv et Héria.

Les travaux prévus étant situés en partie sur des propriétés privées, leur réalisation est soumise à déclaration d'intérêt général, conformément aux dispositions prévues par l'article L211-7 du code de l'environnement.

Motifs de la décision

Considérant que les travaux projetés présentent un caractère d'intérêt général en vertu du point 2° (entretien et l'aménagement d'un cours d'eau) de l'article L211-7 du code de l'environnement, la présente décision a pour objet de permettre la réalisation des travaux en fixant les dispositions nécessaires afin de les rendre compatibles avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Le chef de service de l'eau,
des risques, de l'environnement et de la forêt



Bertrand BROHON

horaires d'ouverture :
9h00 – 11h45
13h45 – 16h30

4, rue du Curé Marion
BP 50356
39015 Lons-le-Saunier
Cédex
téléphone :
03 84 86 80 00
télécopie :
03 84 86 80 10
courriel :
ddt@jura.gouv.fr